



# EDITO

## SNT CFE-CGC

**Mercredi 16 Juin 2021**

### **Code Général de la Fonction Publique : vigilance !**

La référence pour les salariés de droit privé est le Code du Travail.

Pour les agents publics, fonctionnaires comme agents contractuels, ce sera le Code général de la fonction publique (CGFP). Ce code permettra d'avoir accès dans un document unique aux dispositions législatives qui régissent leur entrée dans la fonction publique (FP), leurs droits et obligations, leur carrière et leur fin de fonctions.

La loi de Transformation Publique a bouleversé les travaux de codification : ce projet de code va être entièrement réaménagé et un nouveau plan thématique a été rédigé.

L'objectif est de proposer une rédaction simplifiée des textes en les réorganisant d'une façon cohérente au sein d'un plan qui leur redonne de la visibilité. Le futur code se fera à « droit constant ». La logique sera unitaire et non plus par versants : c'est-à-dire que les articles FPT, FPE et FPH seront fusionnés à chaque fois que cela sera possible. Les dispositions redondantes ou obsolètes seront supprimées. Certaines dispositions seront déclassées dans la partie réglementaire. D'autres ne seront pas reprises car ne relevant pas du périmètre du code.

Pour l'instant, la codification se limite aux dispositions législatives. Mais, à terme, le travail sera aussi fait sur les dispositions réglementaires. La partie réglementaire aura vocation à être en cohérence avec le code, comme c'est le cas pour le code du travail. Elle sera aussi soumise au CCFP.

Il n'y aura donc plus de loi dite Le Pors. Ce code consacrerait la FP et revêtirait la même charge symbolique. La structuration globale du Plan est intangible. Mais le cœur est soumis à discussion.

L'avant-projet de plan comprend 9 livres thématiques : droits ; obligations et protections ; dialogue social ; recrutement ; politique des Ressources humaines ; parcours professionnels ; temps de travail ; rémunération et avantages divers ; prévention et protection en matière de santé et de sécurité au travail ; dispositions particulières à certains emplois.

Le SNT, comme toujours, dans le cadre de la Fédération CFE-CGC, est présent dans les groupes de travail de la DGAFP dits de « Codification ».

Sur le principe, le SNT n'est pas défavorable à la codification, dans une logique de simplification de la lecture du droit, dès lors que les changements restent à droits constants.

Mais une grande vigilance s'impose sur le respect des droits constants, car on a déjà vu des modifications « passer mine de rien ». De plus, modifier la forme, l'ordre des parties, c'est modifier le fond. Un simple réagencement peut changer toute la logique, tout le sens...

Mettre ainsi sur le même plan, dès le départ, fonctionnaires et contractuels, est tout sauf neutre, même si le SNT défend activement les contractuels. Attention aux risques de détricotages du statut.

Attention aussi à la suppression d'articles « obsolètes ». Non seulement ils peuvent servir, même si c'est une fois tous les 10 ans, mais ils sont parfois présents dans une logique de rééquilibrage par rapport à d'autres dispositions.

Qu'en est-il de l'intégration des dispositions européennes, surtout quand la France n'est pas en conformité avec le Droit européen, par exemples sur les heures de grève et la perte de droits à congés pour les agents en maladie ? Que vaut la légalité d'un code qui représenterait des dispositifs qui sont non conformes au droit européen ?

Si certains décrets entrent dans le code unitaire, comme pour la FPH, que devient le code de la Santé Publique ? Que dire aussi pour la FPT ? Vous l'avez compris, une grande vigilance s'impose.

Le travail est immense, le calendrier court, avec 2 Groupes de Travail prévus (courant juin et septembre) pour un examen fin septembre 2021 au Conseil Commun de la FP (CCFP). C'est la raison pour laquelle il est pour l'instant prématuré de chercher ce nouveau code sur Légifrance, il n'est pas (encore) né mais il ne va pas tarder à arriver. On vous enverra un faire-part de naissance, promis.

Auteur: OL | Date : Mercredi 16 Juin 2021 | Mise à jour le : Mercredi 16 Juin 2021